La flûte

VOLUME 69, N° 3, Décembre 2013 FRATERNITÉ DES POLICIERS ET POLICIÈRES DE MONTRÉAL

Nouveau maire
nouvelle ère (?)

Fraternité des policiers et policières de Montréal

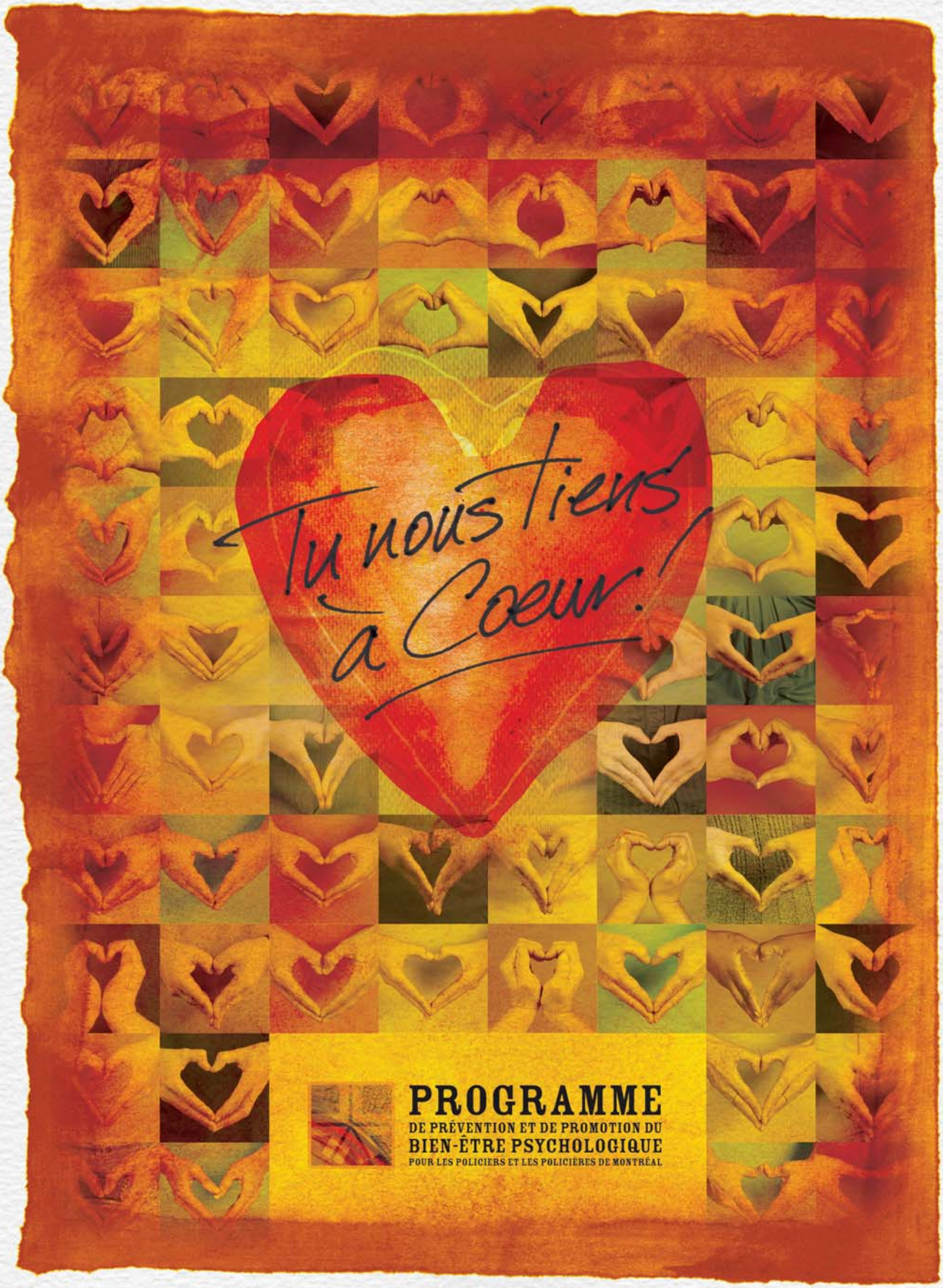

PROGRAMME

DE PRÉVENTION ET DE PROMOTION DU
BIEN-ÊTRE PSYCHOLOGIQUE
POUR LES POLICIERS ET LES POLICIÈRES DE MONTRÉAL

SPVM

Fraternité des policiers et policières de Montréal

« La Fraternité a pour objet l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres. »

Article 2.01, Statuts et Règlements de la FPPM

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Président
Yves Francoeur

Vice-président exécutif
André Gendron

Vice-président au Secrétariat et à la trésorerie
Pascal Poirier

Vice-président(e) aux Relations de travail
VACANT

Vice-président à la Prévention et aux relations avec les membres
Yves Gendron

Vice-président à la Recherche et aux communications
Mario Lanoie

Laflûte

Éditeur
Mario Lanoie

Coordonnateur et corédacteur
Martin Desrochers

Révision
Danielle Lanthier

Conception graphique
Quatre-Quarts

Imprimerie
Imprimerie R. M. Hébert inc.

La revue « La Flûte » est publiée trois (3) fois par année par la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. (tirage : 8 700 exemplaires)

480, rue Gilford, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1N3
Téléphone : 514 527-4161
Télécopieur : 514 527-7830
www.fppm.qc.ca

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle d'articles, clichés, dessins, annonces ou toute autre matière apparaissant dans cette revue est strictement interdite sans l'autorisation expresse de la Fraternité des policiers et policières de Montréal inc. ».

Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0703-4725

Numéro de convention de Poste-publications :
40011308

Au nom du conseil de direction et des employé(e)s de la Fraternité, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et une excellente année 2014 !

2 Les actualités

6 Paroles de président :
Nouveau maire, nouvelle ère (?)

8 Recherche et communications :
On passe à l'infolettre !

9 Vice-présidence exécutive :
Les rénovations à la Fraternité

10 Prévention et relations avec les membres :
Les véhicules ont 100 ans…

12 Services aux membres :
Vos assurances… et la CSST

14 Chronique juridique :
Le processus disciplinaire

16 Association athlétique et sportive

22 Des nouvelles de la Caisse Desjardins des policiers et policières

24 Symphonie vocale

26 Au musée de la police

30 Vie spirituelle

31 Décès

32 Nouvelles de l'APPRM

Le Gala du Mérite policier souligne l'excellence de 34 policiers municipaux

Le 9 octobre dernier, la Fraternité et la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) ont tenu le second Gala du Mérite policier afin de rendre un hommage particulier aux policiers et policières municipaux du Québec qui se sont démarqués par leur courage et leur travail remarquable. Les lauréats se sont illustrés en contribuant au succès d'une intervention particulière, d'un projet méritoire ou encore pour leur implication communautaire.

Cette reconnaissance est uniquement dédiée aux policiers et policières des services de police municipaux à travers le Québec et leur est décernée par leurs pairs. Le *Gala du Mérite policier* reconnaît les vertus de ces hommes et femmes qui, dans l'accomplissement de leurs responsabilités, savent faire preuve de solidarité, d'initiative, d'honnêteté, de jugement, de bravoure et de compétence.

Dans le cadre de cet événement, un prix Guy-Marcil a également été remis à des policiers qui œuvrent présentement – ou ont œuvré récemment – dans le milieu syndical et font preuve d'un dévouement exceptionnel.

Les prix Guy-Marcil

Décédé le 17 novembre 2011, M. Guy Marcil a assumé la présidence de la FPMQ et de la FPPM de 1969 à 1979. Il a œuvré dans le milieu syndical policier pendant plus de quarante-deux ans au cours desquels il a contribué à l'avancement de la profession policière au Québec.

Des *Prix Guy-Marcil* ont été remis à 34 lauréats des services de police des villes de Gatineau, Granby, Laval, Longueuil, Montréal, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Terrebonne.

Voici nos lauréats montréalais ! Le récit de leurs exploits sera rapporté en détails dans la prochaine édition de la revue ENSEMBLE !

Chantal Turmel

Christian Gilbert

Daniel Loiseau

Diane Veillette

Dominic Monchamp

Dominique Harbour

Josée Mensales

Joseph Lapenna

Louis Gignac

Nabil Benzakour

William Carson

FÈVES AU LARD

Près de 1,8 M$ redistribués en 22 ans !

Le 4 octobre dernier avait lieu la fameuse journée des fèves au lard ! Des dizaines de bénévoles ont assemblé et distribué à travers Montréal des repas achetés au préalable par des individus et des groupes… plus de 15 000 repas ont été distribués ! La journée était coprésidée par le président de la Fraternité, Yves Francoeur, ainsi que par le directeur du SPVM, Marc Parent, alors que la présidence d'honneur était assurée par monsieur Rodger Brulotte.

De précieux bénévoles et commanditaires

Nous sommes fiers d'aider, et nous sommes fiers du fait qu'avec les fonds amassés cette année, c'est environ 1,8 million de dollars qui auront été redistribués par le biais de notre fonds humanitaire au courant des vingt-deux dernières années. Ce ne serait absolument pas possible sans nos précieux bénévoles et nos commanditaires !

Le Fonds humanitaire de la Fraternité

Le Fonds humanitaire de la Fraternité des policiers et policières encadre et coordonne la redistribution de sommes d'argent aux organisations charitables et distribue annuellement des montants à des dizaines d'organismes qui œuvrent au niveau local ou à l'échelle du Grand Montréal. Le comité de sélection privilégie notamment les organismes venant en aide aux enfants des milieux défavorisés et aux personnes souffrant de maladies mentales, ainsi qu'aux sociétés faisant de la recherche sur des maladies chroniques.

MARTIN DESROCHERS
DIRECTEUR, RECHERCHE ET COMMUNICATIONS

Association athlétique et sportive de la Fraternité

Guy Lefrançois prend sa seconde retraite

La belle aventure de l'Association athlétique et sportive de la Fraternité a commencé en 1998 à l'initiative de son président-fondateur, Guy Lefrançois, qui en a eu l'idée en 1997 alors qu'il était aux Jeux mondiaux des policiers et pompiers, à Calgary. C'est là qu'il réalise que 300 policiers et policières de Montréal s'y trouvent, éparpillés de toutes parts. Dès lors, l'idée germe dans son esprit de créer un chapeau qui pourrait regrouper nos membres en une organisation cohérente. «On a vraiment des athlètes et des champions qu'on aurait jamais connus si on ne s'était pas regroupés» souligne-t-il avec conviction, ajoutant qu'il en remercie d'ailleurs le président et le vice-président exécutif de l'époque à la Fraternité, Alain Simoneau et Claude Lebel.

L'Association athlétique et sportive commence par prendre la responsabilité du tournoi de hockey. À cela s'ajoutera ensuite la gestion de la ligue de hockey et, au début des années deux mille, la mise en place du tournoi de balle. Pour atteindre ses objectifs, Guy saura mettre à profit sa personnalité joviale afin de créer des alliances rendant possible le déroulement efficace des activités de l'Association, associée à la Fraternité et où se trouve d'ailleurs son local.

Sous sa gouverne, l'aspect caritatif garde une importance certaine. Par exemple, le tournoi de hockey sert également à lever des fonds pour des organismes du grand Montréal soutenant des causes telles la recherche sur le cancer du sein ou la sclérose en plaques, ce que permet le statut d'OBNL de l'Association. Des organisations sportives sont également soutenues dans les domaines du patinage de vitesse, du patinage artistique ou encore, du hockey mineur. Au total, c'est environ 10 000 $ par année que redistribue l'Association athlétique et sportive de la Fraternité !

Montréal 2017

C'est en revenant des Jeux mondiaux des policiers et pompiers de Vancouver, en 2009, que Guy Lefrançois a l'idée de demander que les jeux de 2017 se tiennent à Montréal. Le conseil de direction de la Fraternité l'appuie fermement et le mandate afin d'en faire la demande à la direction du Service. Le processus de candidature demandera un travail intense afin de battre les deux villes concurrentes, soit Chengdu – en Chine – et Toronto. On connait la suite !

«Ça va me manquer, c'est certain» souligne-t-il, «mais la relève est là et Sylvain Bois fait déjà un travail extraordinaire ! J'ai assuré la transition et l'Association est entre bonnes mains» déclare-t-il avant de souhaiter la meilleure des chances à son successeur pour la suite des choses. «Je tiens à remercier les deux membres du conseil de direction de la Fraternité qui ont été responsables de l'Association athlétique et sportive, Martin Roy et, depuis plusieurs années, Mario Lanoie, qui m'ont toujours soutenu de façon indéfectible.»

Heureusement, Guy Lefrançois nous assure qu'il continuera de passer nous voir à la Fraternité ! On l'espère vraiment. Bonne seconde retraite Guy !

Collecte de sang de la Fraternité

Une centaine de personnes ont donné du sang le 31 octobre dernier, à la Fraternité ! Nous les remercions pour ce don de vie et levons, encore une fois, notre chapeau à l'équipe de bénévoles qui a rendu possible cette activité avec Héma-Québec, nommément Ronald Ladouceur et des membres de l'APPR : Jean-Pierre Roy, Lise Lirette, Marcel Deschênes, Denis Leclerc, Rémi Gauthier, Claudette Boileau, Ginette Deschesne, Gilles Sauvageau, Jean Riopel, Gisèle Vallée et Marcel Crevier.

Encore cette année, tout ce beau monde était coordonné par Pierre Juteau !

Nouveau maire,

Depuis l'élection de Denis Coderre, Montréal est dirigée par un maire qui fait la distinction entre un policier et un col blanc et qui comprend qu'on ne peut traiter de la même façon des gens dont les tâches sont de nature complètement différente.

Ainsi, le 11 octobre dernier, lors de la campagne électorale, monsieur Coderre déclarait : « On va y aller étape par étape, syndicat par syndicat, régime par régime. Parce qu'un régime de pompiers ou de policiers, ce n'est pas la même chose que les cols bleus et les cols blancs. »

On ne peut que donner raison au maire. Notre régime est de loin le mieux capitalisé de la Ville. D'ailleurs, il est déjà capitalisé à 100 %, sans compter que les policiers et policières ont déjà fait tout un effort puisque la Ville a bénéficié d'un congé de cotisation de 500 millions de dollars entre 1997 et 2007.

On doit également rappeler que c'est la Ville qui s'est battue en arbitrage pour que la rémunération de ses policiers et policières soit considérée de façon globale, et ce, afin de limiter le rattrapage des

YVES FRANCOEUR
PRÉSIDENT

nouvelle ère (?)

salaires, qui trainaient de la patte lorsque comparés à certains autres corps de police.

Le tout sans perdre de vue la complexité, la densité et l'intensité de Montréal, qu'on ne retrouve nulle part ailleurs au Québec. Être policier à Montréal, ce n'est pas toujours de la tarte et il est absolument incontournable que ça se reflète dans la rémunération globale et dans les conditions de retraite, qui doivent notamment considérer les difficultés physiques de la tâche passé un certain âge.

Une page de tournée

Lors des dernières années, nous avons été en conflit avec deux maires. Gérald Tremblay a même admis devant la commission Charbonneau qu'un élément l'ayant incité à démissionner fut que nous demandions son départ. Quant à Michael Applebaum – qui faisait semblant de ne pas comprendre la différence entre se faire mettre devant ses responsabilités de chef de la partie patronale et se faire menacer – l'histoire tend à démontrer que ce n'est pas uniquement le jugement qui lui faisait défaut. Maintenant, c'est le temps de regarder vers l'avenir. Sans être naïfs, soyons positifs et imaginatifs.

La corruption et la collusion, ces gangrènes

Les dernières années ont démontré que les choses avaient été mal faites. Si tout avait été pour le mieux, nous ne nous serions jamais ramassés avec des problèmes collectifs d'une telle ampleur. À mon avis, nous devons apprendre des succès de la lutte au crime organisé, qui ont essentiellement été générés par les escouades mixtes. Mais encore faut-il, pour qu'il y ait mixité, qu'existent des escouades municipales dont le mandat est – au moins en partie – de se pencher sur l'intégrité des processus.

L'Escouade de protection de l'intégrité municipale (EPIM) du SPVM a ce mandat, d'assurer la protection de l'intégrité administrative de la Ville, entre autres dans les processus d'octroi de contrats.

Je ne pense pas que la lutte à la collusion et à la corruption doive être une chasse gardée comme dans le passé, alors qu'on considérait que seule la SQ – en vertu d'une certaine interprétation de la loi – avait le mandat d'enquêter en la matière. De toute évidence, les résultats ont été assez ordinaires. Nous sommes rendus ailleurs. Nous en sommes à une ère de collaboration et de partage des expertises afin de mieux cerner ceux qui tentent d'abuser des fonds publics.

Nous pensons également que le nouveau maire a vu juste en s'engageant à créer un poste d'inspecteur général. Il n'y pas de raison de s'en passer.

J'en profite pour vous souhaiter, en mon nom et au nom du conseil de direction, de joyeuses fêtes et une excellente année 2014.

MARIO LANOIE
VICE-PRÉSIDENT À LA RECHERCHE
ET AUX COMMUNICATIONS

On passe à l'infolettre !

Au moment d'écrire ces lignes, nous avions environ 6700 adresses de courriel nous permettant de rejoindre 3700 d'entre vous. Ainsi, certains ont reçu notre première infolettre deux fois, envoyée de façon massive le 19 novembre dernier, après des tests ayant déjà rejoint une centaine d'entre vous au courant des semaines précédentes. Ceux et celles qui nous transmettent leurs deux adresses – celle du Service ainsi que leur adresse personnelle – reçoivent donc l'information à ces deux adresses.

Nous avons instauré ce système pour ajouter un outil à nos pratiques communicationnelles, un outil permettant de vous rejoindre plus facilement et plus directement. Par conséquent, à l'avenir, sauf exceptions, les Flûtexpress seront également envoyées par courriel. Vous seront aussi envoyés ponctuellement des *Message(s) aux membres* et des *Message(s) du président*. Cette nouvelle manière de faire permettra une communication pratiquement instantanée.

En résumé, lorsque vous constatez que l'expéditeur est ***Communications FPPM***, c'est nous !

Si vous voulez être ajouté à la liste, veuillez envoyer un courriel comprenant votre nom, votre matricule et votre unité à **CommunicationsFPPM@fppm.qc.ca**

Fraternité des policiers et policières de Montréal

Chers membres, chères consœurs,
chers confrères,

C'est avec grand plaisir que nous finalisons l'implantation du nouvel outil de communication que voici ! Une nouvelle corde à notre arc est maintenant posée, une corde qui nous permettra de vous rejoindre plus directement et plus rapidement.

En effet, ceux et celles qui ont transmis leur adresse de courriel à leur délégué syndical – et qui peuvent donc lire ces lignes – recevront les Flûtexpress, les message(s) aux membres et, à l'occasion, des message(s) du président, livrés dans le présent format.

Nous sommes déjà en mesure de rejoindre 3700 d'entre vous, ce qui représente un excellent début.

La liste d'envoi sera mise à jour pour inclure les courriels de ceux et celles qui – à cette fin – les transmettront à leur délégué.

L'histoire de la Fraternité montre que les policiers et policières de Montréal savent s'adapter. Fidèles à notre passé, tournés vers l'avenir, c'est ce que nous continuerons de faire !

Syndicalement vôtre,
Yves Francoeur

ANDRÉ GENDRON
VICE-PRÉSIDENT EXÉCUTIF

La consolidation de vos actifs immobiliers est terminée !

On le sait, pour préserver leur valeur et répondre à certaines normes, les immeubles doivent périodiquement être mis à niveau. C'est exactement là où nous en étions avec notre immeuble du 480 de la rue Gilford, qui devait subir une cure de rajeunissement. Pour éviter la dégradation, la modernisation des lieux était devenue nécessaire. Des problèmes de désuétude de la climatisation, des toilettes et des installations électriques devaient entre autres être réglés. Ces investissements ont évité un pelletage par en avant qui aurait amené la nécessité d'investir davantage plus tard. D'autres facteurs militaient également envers la mise à niveau, comme par exemple l'insonorisation des bureaux des avocats, garante des normes élevées de confidentialité imposées par le Barreau du Québec en matière d'échanges avec les avocats de la Fraternité.

On aperçoit Diane Lacroix – la voix téléphonique de la Fraternité – toujours prête à vous accueillir avec son sourire et sa gentillesse légendaire !

C'est donc à l'été 2012 que la décision fut prise d'aller de l'avant avec le projet de mise à niveau de votre édifice, notamment afin de préserver et d'augmenter à long terme la valeur de cet actif appartenant à l'ensemble des membres, et abritant les partenaires de la Fraternité, tels l'ABR, la Coop, l'APPR et l'Association athlétique et sportive. Au final, il s'est agi d'un investissement s'inscrivant dans la valeur des actifs immobiliers de la Fraternité et, par conséquent, de tous ses membres.

J'en profite pour remercier notre membre retraité et ex vice-président exécutif, monsieur Claude Lebel, qui – sur une base quotidienne – a fait un suivi très serré de tous les travaux et assuré la surveillance et la gestion de l'ensemble des intervenants lors de ces opérations, parfois assez complexes sur le plan logistique, compte tenu qu'il a notamment fallu relocaliser les employés ailleurs dans la bâtisse pendant plusieurs mois.

Cent ans et beaucoup de

Le véhicule de police fête son 100e anniversaire cette année. La population du Québec était alors évaluée à deux millions de personnes… ce qui représente maintenant la population de l'île de Montréal ! Avec le temps, le travail des patrouilleurs a changé et il en va de même pour la technologie entourant les véhicules de police. L'évolution a été exponentielle et il en est de même pour les équipements à bord du véhicule, ainsi que pour les outils que le patrouilleur porte au ceinturon.

On sait que le nombre de constructeurs de véhicules dédiés à la patrouille «*police pack*» est limité. On sait aussi que la tendance n'est pas à l'augmentation de l'espace dans l'habitacle des nouveaux modèles. La mise en place d'une technologie telle M-IRIS nous amène à repenser l'ergonomie du véhicule de patrouille pour tenter d'en faire un véritable bureau mobile. Au nom d'une plus grande visibilité et de la recherche d'efficacité, certains considèrent qu'il serait idéal que les patrouilleurs rédigent les différents rapports et alimentent les bases de données en temps réel à partir du véhicule. Mais l'idéal organisationnel n'est pas toujours synonyme de santé et sécurité au travail !

Les maux de dos : nouvelle réalité

La réalité est bien différente. Les troubles musculo-squelettiques sont une réalité du travail policier depuis des décennies. L'avènement du pistolet, des étuis rigides et de nombreuses pièces d'équipement sur le ceinturon (poivre, bâton télescopique, 2 chargeurs, etc.) a amené plusieurs patrouilleurs à consulter l'ergonome dans la recherche de solutions pour diminuer la douleur. Il est en effet connu qu'une ergonomie déficiente lors du travail à l'ordinateur peut causer des problèmes musculo-squelettiques sérieux. Il est également connu que la conduite d'un véhicule dans le cadre de son travail augmente le risque de maux de dos. Le travail de patrouilleur implique quotidiennement la conduite, la manipulation du clavier et des entrées-sorties du véhicule par dizaines, sans oublier l'état lamentable du réseau routier.

Des contraintes

L'aménagement d'un véhicule de patrouille est la gestion d'un ensemble de contraintes :

- les limites imposées par le constructeur (habitacle, sacs gonflables, champ de vision);
- les équipements installés dans le véhicule (écran, clavier, imprimante, cloison);
- les pièces d'uniformes et équipements des patrouilleurs.

Ces contraintes doivent toutes être considérées par les personnes impliquées dans la conception du véhicule de patrouille.

On apprend de nos erreurs…

Un comité paritaire a été instauré en 1999 à la suite du fiasco relié à l'achat et la conception du véhicule Chevrolet Lumina. On se rappellera que la mise sur la route de ce véhicule avait créé une commotion chez les patrouilleurs et que la direction du Service avait dû revoir ses façons de faire. L'ergonomie globale du véhicule était trop problématique.

YVES GENDRON
VICE-PRÉSIDENT À LA PRÉVENTION
ET AUX RELATIONS AVEC LES MEMBRES

changements !

Le comité paritaire existe toujours et cette démarche participative a été appliquée dans la mise en service du Dodge Charger. Cent quarante-cinq (145) de ces véhicules ont été mis en circulation en 2013 et quatre-vingts (80) autres véhicules suivront en 2014.

Prêts pour une évolution ?

Les possibilités d'obtenir une posture adéquate sont limitées pour certaines personnes par la cloison qui sépare l'avant et l'arrière de l'habitacle. Le Service devra se questionner quant à la pertinence d'équiper tous les véhicules de cloisons. Les véhicules étant de plus en plus petits et la population de plus en plus grande (27 % des recrues embauchées au cours des 4 dernières années mesurent 6 pieds et plus). Il faudra peut-être repenser notre façon de faire et entreprendre de la recherche afin de trouver des solutions innovantes. Pourrait-on envisager une cloison amovible? Développer un projecteur d'image qui permettrait de visualiser sur le pare-brise ou sur une toile installée devant le passager l'écran de MIRIS ? Les implications sont importantes, mais sûrement pas insurmontables. Le SPVM a souvent été un leader dans le développement de l'ergonomie des véhicules ou du ceinturon. Il serait pertinent qu'il le demeure.

Un véhicule de patrouille n'est pas seulement un moyen de transport. C'est une salle d'entrevue, une salle de détention, un abri contre les aléas de la température et finalement, un bureau. Un patrouilleur y passera environ 50 % de sa carrière. Nos patrouilleurs parcourent environ 11 millions de kilomètres par année à bord des 600 véhicules de patrouille du SPVM. C'est 275 fois le tour de la Terre ! Leur demander d'y rédiger l'ensemble de leurs rapports est questionnable. Chaque patrouilleur doit connaître ses limites et les respecter.

Les ergonomes Patrick Vincent et Esther Thibault mentionnent dans l'ouvrage intitulé **« L'aménagement du véhicule de patrouille : sous la loupe de l'ergonomie »** : *L'aménagement d'un ordinateur dans un véhicule engendre des contraintes. Considérant ces faits,* ***il importe de comprendre que la réduction des blessures et des troubles musculo-squelettiques par un aménagement adéquat des véhicules de patrouille comporte ses limites.***

Ci-joint l'adresse internet pour visualiser le guide.

http://www.apsam.com/publication/guide/guide-patrouille.pdf

Le sergent Christophe Desrosiers remplace Steeve Lagueux pendant sa mission à Haïti. Il sera à votre service jusqu'au début 2015.
La Fraternité lui souhaite la bienvenue !

Vos assurances

Il n'y a aura pas de modifications du montant de vos cotisations d'assurance le 1er janvier. En effet, lorsqu'il y aura changement de taux, les changements auront plutôt lieu le 1er août, date à laquelle notre partenariat avec la SSQ a débuté, en 2012. Voici donc ce qui en est pour l'année 2014…

Régimes assurés avec la SSQ

Assurance voyage : le gel négocié était de 2 ans (jusqu'au 31 juillet 2014). La renégociation du contrat avec l'assureur se fera donc en 2014 et la modification des cotisations se fera le 1er août de la même année, le cas échéant.

Assurance dentaire : le gel négocié était d'un an mais la révision de l'expérience du régime en 2013 a finalement donné lieu à un autre gel d'un an. La renégociation des taux avec l'assureur se fera donc en 2014 et la modification des cotisations se fera le 1er août de la même année, le cas échéant.

Assurance vie : le gel négocié était de 2 ans et la renégociation des taux avec l'assureur se fera en 2014. La modification des cotisations se fera le 1er août de la même année, le cas échéant.

Assurance DMA (décès, mutilation et accident) : le gel négocié était de 3 ans et il ne devrait pas y avoir de modification de prime en 2014 à moins d'une détérioration de l'expérience du régime.

Assurance-maladie

Après analyse de l'expérience du régime au courant de l'année 2013, il a été décidé de vous faire bénéficier d'un gel des cotisations pour l'année 2013. Une réévaluation aura donc lieu au courant de l'année afin d'évaluer la situation pour 2014.

L'importance de magasiner ses médicaments…

Nous estimons opportun (et rentable !) de vous faire part de la comparaison des prix entre trois médicaments afin de faire la démonstration de l'importance de magasiner vos médicaments. En effet, le coût moyen peut sensiblement varier et faire la différence sur l'expérience d'un régime d'assurance maladie en impactant les cotisations…

- Lipitor (anti cholestérol) : les prix recensés entre le 1er janvier et le 19 novembre 2013 ont été de 94.05 $, 104.42 $, 106.31 $ et 113.30 $ pour le même produit, à des endroits différents.
- Paxil (anti dépresseur) : les prix recensés entre le 1er janvier et le 19 novembre 2013 ont été de 118.92 $, 135.66 $ et 137.70 $ pour le même produit, à des endroits différents.
- Concerta (stimulants du S.N.C.) : les prix recensés entre le 1er janvier et le 19 novembre 2013 ont été de 66.90 $, 88.11 $, 102.79$ et 134.58 $ pour le même produit, à des endroits différents.

En 2011, pour nos actifs, 58 % de l'enveloppe budgétaire de notre régime d'assurance maladie était consacré au remboursement des médicaments alors que ce n'était que de 57 % en 2012. Pour nos retraités de moins de 65 ans, en 2011, 78 % de l'enveloppe budgétaire était consacrée au remboursement des médicaments alors qu'en 2012, 79 % de la même enveloppe y était consacré. De plus, nous avons noté une tendance au cours des quatre dernières années, tendance se manifestant par une augmentation annuelle moyenne de 2.9 % des réclamations remboursées aux membres assurés. **Magasiner les médicaments représente une façon de limiter cette tendance !**

À venir bientôt !

- Brochures électroniques pour une meilleure accessibilité à l'information et une diminution des coûts reliés à l'impression et l'envoi des brochures.
- Cessation du double envoi de la revues LA FLÛTE au couple policier/policière afin de diminuer les coûts.
- Relevé électronique pour l'assurance maladie afin de limiter les coûts reliés à l'achat des relevés, à l'impression, à la manipulation et à l'envoi.

PASCAL POIRIER
VICE-PRÉSIDENT AU SECRÉTARIAT
ET À LA TRÉSORERIE

CSST ou assurances : qui paye ?

Me Julien David Hobson

Votre réclamation pour lésion professionnelle est acceptée ou vous avez contesté un refus de la CSST ? Que devez-vous faire avec les factures qui s'empilent pour vos soins et traitements ? Pourquoi devriez-vous payer de vos poches ? Lisez la suite…

La *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* (**LATMP**) est une loi à laquelle personne ne peut déroger. Elle établit un régime sans égard à la faute visant la réparation des lésions professionnelles et de leurs conséquences pour les travailleurs. Cette loi prévoit le droit à l'assistance médicale qui est composée des services de professionnels de la santé, des soins ou des traitements reconnus par la loi, des médicaments et autres produits pharmaceutiques, des prothèses et des orthèses ainsi que des aides techniques. Dans les faits, la CSST se trouve habituellement à payer pour la plupart des recommandations faites par vos médecins selon des tarifs pré autorisés tels (mais non exhaustivement) : la physiothérapie, l'ergothérapie, la chiropractie, la podiatrie, la psychologie, l'investigation, l'infiltration, l'acupuncture, les soins à domicile, les attelles, etc.

Pour entraîner la responsabilité pécuniaire de la CSST, assurez-vous que votre médecin a prescrit des soins et traitements avant qu'ils ne soient fournis, qu'ils sont nécessaires en raison de votre état consécutif à une lésion professionnelle et qu'ils sont prévus au *Règlement sur l'assistance médicale*.

L'assurance privée dont vous êtes bénéficiaires a-t-elle priorité sur la CSST ? Vous avez la chance de bénéficier d'une assurance privée qui couvre la plupart des soins et traitements offerts par la CSST. **Cependant, le contrat d'assurance privée annonce une exclusion selon laquelle la CSST est responsable pour les frais encourus reliés à une lésion professionnelle.**

Par ailleurs, la LATMP est beaucoup plus complète que l'assurance privée d'où l'importance pour un travailleur de produire une réclamation à la CSST et de ne pas renoncer à ses droits prématurément. En effet, la LATMP prévoit un droit à la réadaptation physique, sociale ou professionnelle. Elle protège les travailleurs des risques d'une rechute, récidive ou aggravation même si le lien d'emploi est rompu. Elle confirme en outre le droit pour un travailleur de percevoir une indemnité pour préjudice corporel lorsqu'il y a une atteinte permanente. Ces avantages sont moindres ou n'existent pas avec votre assurance privée.

De plus, vous vous retrouvez à défrayer collectivement, par l'entremise de vos primes d'assurances prélevées sur vos payes hebdomadaires, pour des soins et traitements qui devraient être couverts par la CSST. Inutile de mentionner que cette tangente est susceptible d'occasionner une hausse éventuelle de vos primes.

Dans ce contexte, n'hésitez pas à contacter le département des relations de travail de la Fraternité pour savoir si vos réclamations sont susceptibles d'être couvertes par la CSST. Il est solidairement avantageux de le faire !

Me LAURENT ROY

TRUDEL NADEAU AVOCATS S.E.N.C.R.L.

Le processus disciplinaire

Personne ne le souhaite mais il peut arriver que vous soyez un jour ou l'autre confronté au processus disciplinaire, que ce soit à titre de témoin ou à titre d'intimé. Bien que cela n'ait rien de bien réjouissant, il est important que le policier ait une connaissance des règles de base qui sont applicables en pareil cas. À toute étape du processus, en cas de besoin et dans le but d'aider un policier, la Fraternité a recours au cabinet d'avocats Trudel Nadeau. Ses avocats pourront le conseiller en toute confidentialité.

Le processus disciplinaire

Un règlement sur la discipline interne des policiers de la Ville de Montréal qui a été adopté à l'origine par la Communauté urbaine de Montréal mais qui a été maintenu en vigueur lorsque la Ville de Montréal a pris la relève de la CUM en 2002 comporte les dispositions applicables. **Le règlement en question comporte les devoirs et les normes de conduite des policiers**. Lorsqu'un policier contrevient à ses devoirs ou aux normes de conduite qui sont prescrites dans le règlement, il peut faire l'objet d'une plainte.

La plainte

Tout processus disciplinaire débute donc par une plainte transmise au directeur des Affaires internes. Celui-ci procède alors à l'évaluation préliminaire de son bien-fondé et déclenche une enquête s'il estime que c'est le cas.

L'enquête

Les enquêteurs des Affaires internes demanderont à rencontrer le policier visé par la plainte ainsi que les témoins impliqués. Le *Règlement sur la discipline interne des policiers de la Communauté urbaine de Montréal*, prévoit qu'un policier ne doit pas refuser de rendre compte au directeur ou à son représentant de ses activités pendant les heures de travail ou en dehors des heures de travail, lorsqu'il agit à titre de policier. **Il est cependant généralement d'usage que, si la plainte comporte des allégations qui sont de nature criminelle et qu'une enquête de nature criminelle est en cours, l'enquêteur des affaires internes suspende le processus disciplinaire en ce qui a trait à l'interrogatoire du policier visé par la plainte. Exception faite de ce point particulier, cela ne devrait cependant pas empêcher le directeur des affaires internes de poursuivre son enquête à tous autres égards afin de pouvoir déposer son rapport auprès du directeur du SPVM dans les meilleurs délais. En effet, celui-ci ne peut déposer d'accusations disciplinaires à l'encontre d'un policier que dans les deux ans de la commission de la faute alléguée, sauf si celle-ci constitue également un acte criminel punissable par voie de mise en accusation seulement. Dans ce cas, le délai de prescription ne s'applique pas.**

Avant de procéder à l'interrogatoire du policier visé par la plainte, l'enquêteur des affaires internes attend normalement que l'enquête criminelle soit complétée et que le directeur des poursuites criminelles et pénales ait pris sa décision sur le dépôt d'accusations criminelles.

- **Lorsque des accusations criminelles sont déposées contre le policier, le processus disciplinaire se trouve suspendu jusqu'à ce qu'un jugement final soit rendu à l'endroit du policier.**
- **Dans le cas où le directeur des poursuites criminelles et pénales ne dépose pas d'accusations contre le policier, le processus disciplinaire reprend son cours et le policier visé par la plainte peut alors être interrogé par l'enquêteur des affaires internes.**

La convention collective accorde au policier qui est rencontré à titre de témoin ou d'intimé le droit d'être assisté d'un délégué ou d'un représentant de la Fraternité, qui peut être avocat. Il est fortement recommandé au policier concerné de communiquer rapidement

avec son délégué syndical. Si celui-ci n'est pas disponible, le policier doit alors en aviser la Fraternité qui s'assurera de la présence d'un autre représentant.

Le sort de la plainte après l'enquête

Le règlement sur la discipline prévoit que le directeur des affaires internes fait enquête lorsque la plainte lui apparaît à sa face même bien fondée. Il fait ensuite rapport au directeur du SPVM qui peut, selon le cas :

- rejeter la plainte si celle-ci est frivole, vexatoire ou mal fondée en faits et en droit;
- citer le policier en discipline, soit devant un officier de direction, soit devant un comité de discipline formé de trois officiers cadres;
- dans l'intérêt du public, du Service ou du policier qui fait l'objet de la plainte, communiquer au policier des remarques ou observations de nature à développer sa conscience professionnelle ou à prévenir la commission de fautes disciplinaires. Notez qu'un tel avis est versé au dossier du policier mais qu'il ne constitue pas une mesure disciplinaire.

La citation devant un officier de direction ou un comité de discipline

Dans l'éventualité où le policier est cité en discipline, celui-ci reçoit signification d'une ou de plusieurs accusations disciplinaires écrites qui feront sommairement état de la nature et des circonstances de fait et de lieu de la faute disciplinaire alléguée. Le policier doit alors faire connaître son **plaidoyer** (coupable ou non coupable) dans les **5 jours de la signification de l'acte d'accusation. Dans tous les cas où il ne s'agit pas d'une faute disciplinaire également punissable par voie de mise en accusation seulement, le SPVM ne peut déposer une accusation disciplinaire à l'encontre d'un policier que dans les deux ans de la commission de la faute.**

L'audition

Une date sera éventuellement fixée pour l'audition sur l'accusation disciplinaire portée contre le policier. **Un avocat désigné par la Fraternité représentera le policier et verra à préparer sa défense, le cas échéant.** L'audition aura lieu devant un officier de direction ou devant un comité de discipline composé de trois officiers cadres.

La sanction

Audition devant un officier de direction

Le policier qui admet sa culpabilité ou qui est déclaré coupable devant un officier de direction peut se voir imposer l'une des sanctions suivantes pour chacune des accusations dont il fait l'objet : un avertissement, une réprimande, une mutation disciplinaire ou encore, une suspension disciplinaire sans traitement pour une période d'au plus quinze (15) jours ouvrables.

Audition devant un comité de discipline

Quant au policier qui admet sa culpabilité ou qui est déclaré coupable mais dont l'audition a procédé devant un Comité de discipline, il peut être sanctionné pour chaque accusation par : un avertissement, une réprimande, une mutation disciplinaire, une suspension disciplinaire sans traitement pour une période d'au plus soixante (60) jours ouvrables, une rétrogradation ou encore, une destitution.

L'imposition sommaire d'une sanction en vertu de l'article 49 du Règlement sur la discipline interne des policiers de la Communauté urbaine de Montréal :

Dans certaines circonstances, il est possible que l'officier de direction du policier visé par la plainte suggère l'imposition d'une sanction sans qu'il y ait par ailleurs tenue d'une audition, le tout conditionnellement à ce que le policier reconnaisse par écrit avoir commis la faute disciplinaire qui lui est reprochée. Dans de tels cas, la procédure suivie par les affaires internes consiste d'abord à informer l'avocat du policier de cette situation. L'avocat communique ensuite avec le policier afin que ce dernier puisse prendre une décision éclairée.

Seules les sanctions suivantes peuvent alors être imposées : un avertissement, une réprimande, une mutation disciplinaire ou encore, une suspension disciplinaire sans traitement pour une période d'au plus quinze (15) jours ouvrables.

La révision

La décision est révisée par le Directeur dans un délai de trente (30) jours. Celui-ci peut la confirmer, l'annuler ou la modifier en y substituant une autre sanction.

Le grief

La décision sur la sanction peut faire l'objet d'un grief qui doit être déposé dans les trois (3) mois de la décision du Directeur. Le policier qui désire se prévaloir de la procédure de grief en fait la demande à la Fraternité. Cette demande sera étudiée par le comité de griefs de la Fraternité.

L'arbitre n'est en aucun cas lié par la décision prise par le directeur du SPVM. Il rend la décision qui lui paraît juste et équitable compte tenu de l'ensemble des circonstances.

NOTE : Le présent texte a été allégé de façon à le présenter d'une façon simple et facile à lire. Il est toujours préférable, si vous avez des interrogations, de consulter le texte règlementaire afin d'avoir le contenu exact des dispositions légales mentionnées dans le texte.

Tournoi de hockey de la Fraternité… la glace était en feu !

Du 7 au 10 novembre dernier se déroulait la 18e édition du tournoi de hockey annuel de la Fraternité ! Trente-neuf équipes ont pris part à un minimum de 3 parties chacune et pour certaines, jusqu'à 5 parties ont été jouées jusqu'à l'ultime finale !

Des équipes provenant de plusieurs municipalités du Québec se sont affrontées dans un esprit de franche camaraderie tout au long des 4 jours de compétition.

Dans la classe féminine, c'est plus de 5 équipes qui se sont disputé les honneurs. Ce sont les Troopers et leur capitaine Marie-Hélène De Blois qui ont défendu avec brio leur championnat en défaisant l'équipe des Démones !

SYLVAIN BOIS
PRÉSIDENT
ASSOCIATION SPORTIVE
ET ATHLÉTIQUE DE LA FPPM

L'équipe gagnante de la classe féminine, les Troopers. On reconnait à gauche, François Robillard, bénévole responsable, et Sylvain Bois, président de l'Association sportive ; à droite, Olivier Lapointe, de la Caisse Desjardins des policiers et policières et André Gendron, vice-président exécutif de la Fraternité.

La capitaine des Troopers, Marie-Hélène De Blois.

L'équipe finaliste des Démones.

La capitaine des Démones, Cynthia Gasse.

Dans la nouvelle classe des 33 ans et plus, il y avait 4 équipes. Les SPS (Service de police de Sherbrooke) ont défait l'équipe des pompiers de Montréal.

L'équipe gagnante de la classe des 33 ans et plus, les S.P.S.

Le capitaine de l'équipe championne, Samuel Ducharme.

L'équipe des pompiers de Montréal

Le capitaine de l'équipe des pompiers de Montréal, Ghyslain Madore

La classe B regroupait 6 équipes et c'est l'équipe de Terrebonne qui a su se mériter les honneurs en défaisant l'équipe de la Régie intermunicipale de police de Thérèse-de-Blainville (R.I.P.T.B.).

Championne de la classe B, l'équipe de Terrebonne

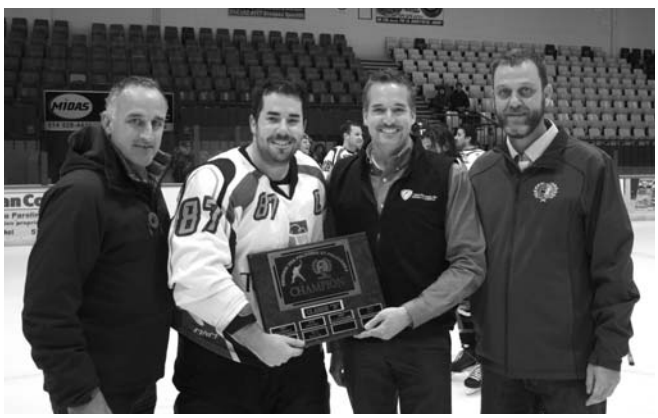

Le capitaine de l'équipe de Terrebonne, Mathieu Lauzon

L'équipe de R.I.P.T.B.

Le capitaine de l'équipe de Ste-Thérèse-de-Blainville, Gilbert Lavigne, accompagné de leur entraîneur.

Dans la classe C, les honneurs reviennent à l'équipe de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges qui ont défait l'équipe des Hawks de Gatineau.

L'équipe gagnante dans la classe C, la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges

Le capitaine de l'équipe de la Sûreté du Québec de Vaudreuil-Soulanges, Pierre-Luc Miousse

L'équipe finaliste dans la classe C, les Hawks

Le capitaine des Hawks, Michael Fortier

12 équipes se disputaient chaudement la lutte dans la classe Montréal. Finalement, c'est l'équipe du PDQ-11 qui a défait celle du PDQ-39.

L'équipe gagnante dans la classe Montréal, le PDQ-11

Le capitaine de l'équipe du PDQ-11, Jean-Michel Laroche-Halpin

L'équipe finaliste dans la classe Montréal, le PDQ-39, dont le capitaine est Bruno Laporte

Les bénévoles : de gauche à droite, Guy Lefrançois, André Gendron, Alain Bernier, Jean-Jacques Deslongchamps, Lynda Beauregard, Sylvain Bois, François Robillard et Pierre Juteau.

Un grand merci à tous les bénévoles pour leur excellent travail ! Ils ont su faire de ce tournoi une grande réussite !

ERRATUM

Lors de la dernière parution de la FLUTE, une erreur s'est malencontreusement glissée. Nous aurions du lire que les grands gagnants du tournoi de balle 2013 étaient les policiers du PDQ 44 ! Mille excuses aux champions.

Le Club de chasse et pêche
des policiers et policières de Montréal

Joignez-vous à nous, nous préservons un joyau !

Pour vos activités de pêche, de chasse et de plein air nous aimerions vous accueillir !

Pour réserver,
téléphonez du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h au 1-819-523-4016 et laissez un message. Nous communiquerons avec vous !

ccpppm@hotmail.com

Toujours avec vous, puisque vos valeurs nous tiennent à coeur…

Caisse Desjardins des policiers et policières

Nous avons fièrement offert notre support lors de la traditionnelle journée Fèves au lard au profit de plus d'une centaine d'organismes communautaires de la Grande région de Montréal. Merci pour votre généreuse participation !

L'édition 2013 du Défi 911, au profit du Club des Petits déjeuners du Québec, fût un franc succès ! L'objectif de la collecte de fonds a été dépassé pour atteindre 25 500 $! Le Circuit Gilles-Villeneuve a accueilli les cyclistes et coureurs le 8 septembre dernier pour compléter le défi ! Merci aux organisateurs et aux participants !

À l'an prochain !

Félicitations à tous les participants au Tournoi annuel de hockey de l'Association Athlétique et Sportive de la FPPM qui se tenait du 7 au 11 novembre derniers. La Caisse est heureuse de se faire partenaire de cet événement sportif !

Nous étions présents lors de l'édition automnale de la collecte de sang bi-annuelle de la FPPM. Un prix de participation a été tiré parmi tous les donneurs de la journée. La gagnante est M^me^ Annie Lemieux. Félicitations et merci pour votre don !

Nos hommages à tous les récipiendaires du Gala du Mérite policier ! Nous sommes très heureux d'être à votre service !

Notre distinction coopérative…

NOTRE COMMUNAUTÉ, UNE FORCE D'AVENIR

Transfert des journées de maladie en REER

Vous avez jusqu'au 31 janvier prochain pour transférer vos heures de maladie en REER !

Comme vous le savez, il est possible de transférer en REER vers votre caisse un total de 120 heures (60 heures représentant l'excédent de votre réserve et 60 heures de votre ancien régime)

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire du GAAD disponible à votre unité de travail avant le 31 janvier. Les dépôts en REER se feront vers la fin de février 2014 seulement.

Évitez la cohue des dernières semaines et profitez de l'occasion pour cotiser dès maintenant !

Le REER collectif des policiers et policières du Québec atteint 25,9 M $!

Profitez de votre contribution REER 2013 pour y adhérer et bénéficiez de la force financière économique des policiers et policières du Québec !

Le REER collectif des policiers et policières du Québec, un succès collectif !

Merci aux 1 146 membres qui y contribuent !

Pour en savoir plus, consultez le **www.caisse-police.com**

Une autre exclusivité de l'offre de services APPARTENANCE®

Horaire des Fêtes

lundi, 23 décembre	**8 h 30 à 16 h 30**
mardi, 24 décembre	**8 h 30 à 13 h**
mercredi et jeudi, 25-26 décembre	**fermée**
vendredi, 27 décembre	**8 h 30 à 16 h 30**
lundi, 30 décembre	**8 h 30 à 16 h 30**
mardi, 31 décembre	**8 h 30 à 13 h**
mercredi et jeudi, 1er et 2 janvier	**fermée**
vendredi, 3 janvier	**8 h 30 à 16 h 30**

Joyeuses Fêtes ! Pour 2014, toute l'équipe vous souhaite de vibrer pour des projets passionnants. Nous serons heureux de vous accompagner dans leur réalisation !

Desjardins

Caisse Desjardins *des policiers et policières*

www.caisse-police.com *pour mieux vous informer !*

SIÈGE SOCIAL
460, rue Gilford, Montréal (Québec) H2J 1N3
téléphone : 514 VIP-1004 (847)
sans frais : 1 877-VIP-1004 (847)
télécopieur : 514 487-1004

CENTRES DE SERVICES
Couronne Sud
Couronne Nord
Sûreté du Québec – Montréal
Québec

Oyez ! oyez ! oyez !

Dans le cadre de son 58e anniversaire, la Symphonie vocale de la Fraternité des policiers et policières de Montréal tiendra son concert biennal : les 16 et 17 mai de l'an 2014.

Cette soirée aura lieu à 20 heures à la salle Léonardo Da Vinci, au 8370 boulevard Lacordaire, Saint-Léonard.
Stationnement gratuit.

Vous aurez l'opportunité d'entendre une multitude de pièces vocales provenant d'un vaste répertoire, interprétées par 50 voix, jumelées à une pianiste et un synthétiseur-orchestrateur.

Les billets sont présentement en vente pour la somme de vingt-cinq (25 $) dollars. Vous pouvez vous les procurer au comptoir de la COOP, au 480 rue Gilford, ou communiquer par courriel : **symphonie@fppm.qc.ca**

Veuillez réserver vos billets tôt, l'événement est très prisé !

20e tournoi de golf de la Symphonie vocale

Samedi 31 mai 2014
Club de golf La Madeleine
3501, montée du 4e rang, Sainte-Madeleine
Autoroute 20 sortie 120 – Tél. 450 584-2244

Sous la présidence d'honneur de M. Louis Limoge, président de Pied Mont Dora Inc.

Prix : 105 $
Incluant buffet-déjeuner, golf, voiturette, lunch, souper, cadeaux *et plaisir entre amis*

9 h 30	Inscription, déjeuner
9 h 30 à 12 h	Concours de coup roulé
12 h 30	Départs simultanés (lunch inclus)
19 h	Souper du golfeur
20 h	Prix de présence

Comité:
Jean-Marc Cimon
450 654-5111 – cel. 514 258-0475

Jean-Pierre Roy : 514 252-0815

Céline Poirier (vente de billets)
450 585-3341
symphonie@fppm.qc.ca

JEAN-MARC CIMON
PRÉSIDENT

La gratitude est à peu près le plus beau sentiment
que nous puissions ressentir et nous le réalisons à Noël.

Les membres de la Symphonie vocale se joignent à moi
pour vous transmettre nos meilleurs vœux,
à tous et à chacun d'entre vous.

Que ces Fêtes de Noël vous apportent joie et réconfort,
et que tous vos souhaits les plus chers se réalisent !

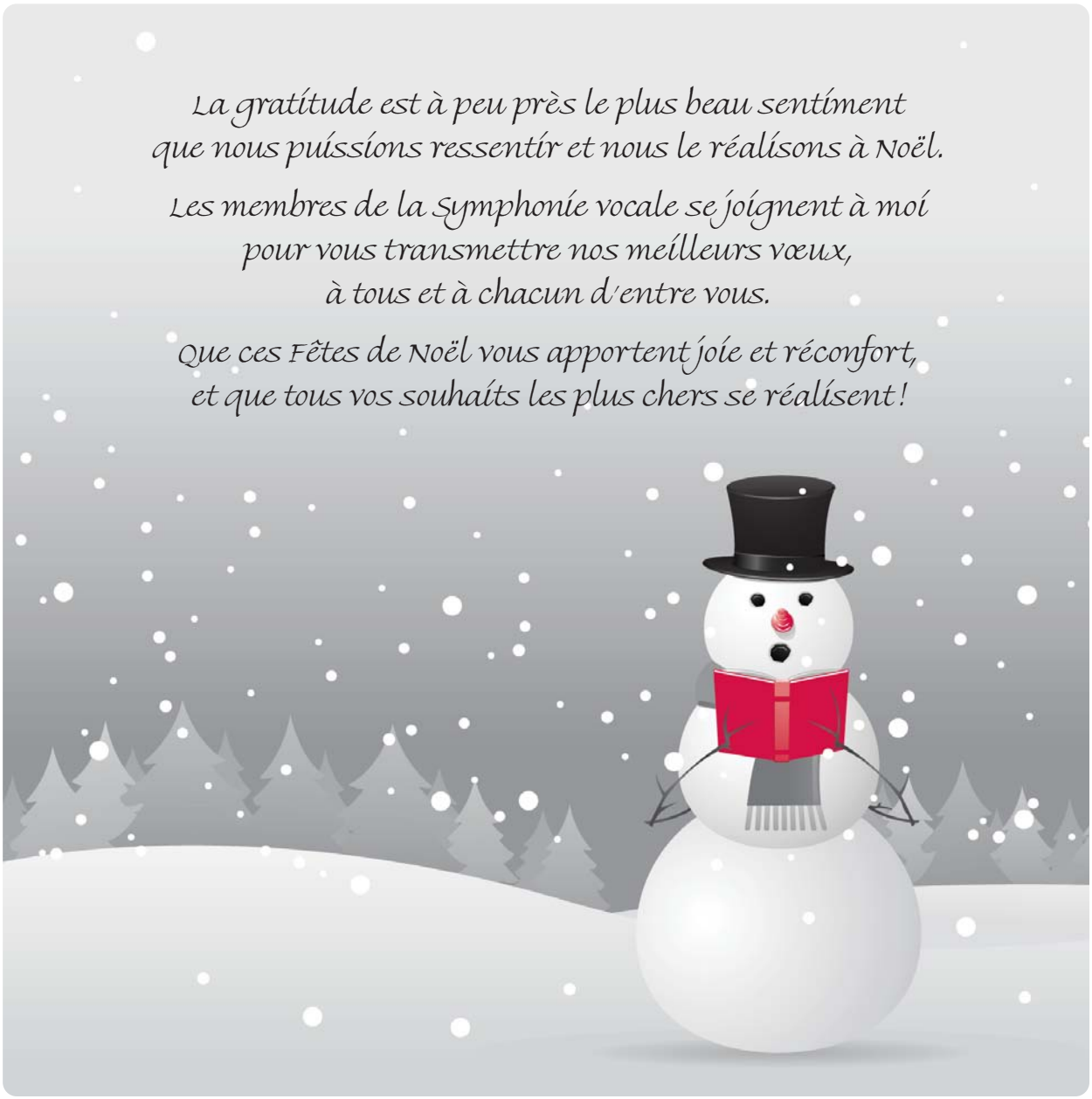

Saviez-vous que…

- ***C'est en 1893***, que le SPM inaugurait son premier système d'alarme et de patrouilles. Des boîtes d'alarmes sont alors installées à différents endroits de la ville de Montréal, facilitant ainsi les demandes d'interventions urgentes des policiers, en dépêchant une charrette d'où provenait l'appel. Le tout étant géré par trois opérateurs travaillant alors du quartier général de police du temps, soit au sous-sol de l'hôtel de ville de Montréal rue Notre-Dame angle Gosford.

- ***En 1894***, le chef de police Hugues, étant grandement insatisfait du rendement du Bureau des détectives (*ils étaient alors 8*) quant au grand nombre de cambriolages non résolus, demande que la ville effectue une enquête administrative sur ce bureau. On crée alors un comité composé de 8 échevins. À la suite de l'enquête, on décide de remplacer 4 des 8 détectives en poste. En 1895, le Comité de police (l'ancêtre du Conseil de sécurité publique) fait l'embauche de Solas Carpentier, jusqu'alors détective provincial : on lui accorde un salaire faramineux pour le temps (2000 $ par an) et la totale liberté dans le choix de son personnel et sur leur promotion… pouvoir que le chef George Hugues n'avait même pas sur son personnel !

  Fait à noter, le Bureau des détectives faisait son propre rapport annuel sur la criminalité… ajoutant ainsi de l'eau au moulin dans les conflits entre la gendarmerie et la Sûreté (les *enquêtes criminelles*).

- C'est en ***novembre 1899***, à la suite de pressions de la part des citoyens de Montréal que le Comité de Police obtient du Conseil de ville, une somme de 800 $ afin de procéder à l'achat de 100 revolvers « Safety » à 5,09 $ l'unité, de même que 100 étuis de cuir à 0,50 $ chacune et 10 000 rondes de munition à 0,84 $ par 100 rondes.

  Ces armes furent numérotées de *1 à 100* et livrées dans les 16 postes de police du temps.

  – ***En 1901***, le SPM avait 311 policiers à son actif.

  – Le ***2 juillet 1901***, David Legault est assermenté comme nouveau chef de police de Montréal. Il convoque alors ses trois inspecteurs, MM. Kehoc, Lapointe et Leggett ainsi que le chef de la Sûreté, M. Carpentier. Il écrira, dans son rapport du 10 juillet que ces hommes constituent dorénavant son « état-major » et ses aviseurs.

  – C'est le 19 ***décembre 1902*** que le chef obtient du Comité de police, la division des détectives en deux classes et crée en même temps le grade de « sergent-détective ».

  – ***En 1903***, le Bureau des détectives comptait dans ses rangs :
    - 8 détectives de première classe
    - 8 détectives de deuxième classe
    - 12 assistants détectives.

  Il y avait 200 $ par année de différence salariale entre la première et la deuxième classe et les assistants détectives avaient le même salaire que les constables (agents).

- ***En 1903***, les conditions d'éligibilité à l'embauche d'un policier, selon le « Bureau des examinateurs » (*Chef, sous-chef et un inspecteur*) étaient :

  1 Intelligence naturelle et vivacité d'esprit
  2 Degré d'instruction, facilité à lire et à écrire dans la langue maternelle (*examen oral et écrit*)
  3 Connaissance de l'anglais et du français
  4 Connaissance de la ville
  5 Caractère, habitudes et antécédents
  6 État physique
  7 Expérience antérieure dans le service militaire ou constabulaire
  8 Référence des employeurs antérieurs

JEAN-MARC DE NOBILE
COMMUNICATEUR
MUSÉE DE LA POLICE DE MONTRÉAL

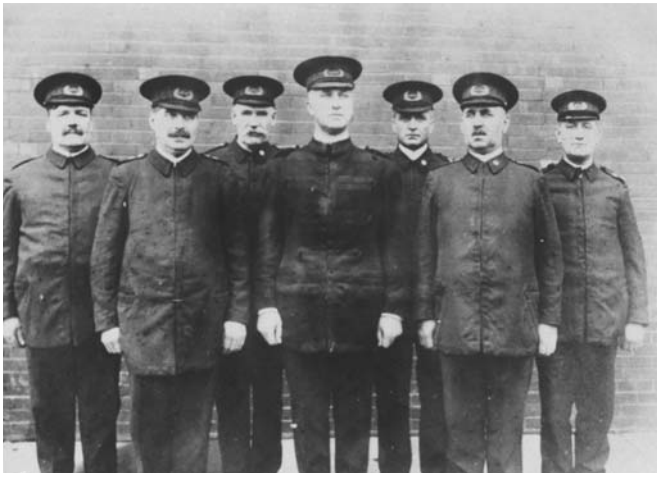

- C'est en ***septembre 1903*** que le chef décide de ramener le grade de « caporal » afin d'assurer une certaine surveillance des factionnaires de nuit. On leur accorde alors 0,50 $ de plus par jour et on autorise les caporaux à fixer sur la coiffe « Cprl ». Finalement, en décembre 1904, le chef Legault considérant leur nombre trop élevé, il procède à une reclassification : il en nomme alors 16 au grade de sergent et retourne les 12 autres à leur ancienne fonction.

- ***En 1905***, le Comité de police autorise les sergents à porter des « galons » sur le bras gauche et une inscription de « sergent » sur leur képi.

  À noter que le grade de sergent, qui avait été utilisé de façon sporadique auparavant, est officiellement créé le 22 mars 1905.

- C'est le ***19 novembre 1909*** que le ***surintendant*** *(nouveau titre pour identifier le chef de police)* Olivier Campeau donne suite à l'une des recommandations du juge Lawrence J. Cannon, président de la Commission royale d'enquête sur l'administration de la cité de Montréal (*19 avril au 14 septembre 1909)* et ses 7 départements municipaux (dont celui de la police) et établit le première escouade de la Moralité, chargée d'enquêter sur les maisons de prostitution, celles des jeux et paris ainsi que sur la vente de cocaïne, de morphine et d'alcool.

  Après une année d'opération, on vantait l'efficacité de l'escouade dans les médias et le rapport annuel de la police.

Sources de références consultées pour cette partie :
– *Notes de recherches universitaires de Sylvain Bissonnette* –
– *Jean Turmel 1796-109* –
– *José Rico, La police de Montréal, aspect socio-historique, université de Montréal 1972* –
– *Archives de la ville de Montréal.*

- C'est ***en janvier 1966*** que le SPM émettait la directive spéciale 66-S-4 «Recrutement dans les postes». Voici un bref résumé de ce que l'on pouvait lire sur le document en annexe provenant du «Service du personnel» de la ville de Montréal :
  - Offre d'emploi permanent – Policer (4 995 $ – 6 350 $) – Homme bilingue.
  - Qualités requises :
    - Âge : au moins 18 ans et demi et moins de 30 ans à l'entrée en fonction.
    - Instruction : au moins l'équivalent d'une 11e année d'études.
    - Langues : parler et écrire le français ou l'anglais et posséder une connaissance de la seconde langue.
    - Divers : minimum 5 pieds et 8 pouces, poids minimum 140 lbs (sans ses vêtements.) ou grandeur et poids proportionnels à l'âge.

Il est intéressant de lire dans *L'heure juste* du ***23 octobre 1997*** au point *Langue de rédaction des rapports* à la page 2, que la Division des affaires juridiques du SPCUM avait adressée une note de service à tous les commandants d'unité, de district et de PDQ leur demandant de rappeler au personnel que les rapports d'événements et autres produits par le SPVM devaient être rédigés en français afin de se conformer aux articles 15, 89 et 91 de la loi de la Charte de la langue française.

- C'est en ***février 1966*** que le SPM émettait la directive spéciale 66-S-8 relative au port du képi. Et voici ce que l'on pouvait lire :

Durant la saison hivernale, les policiers en fonction sur un véhicule du Service sont autorisés à travailler en blouse (tunique) et à porter le képi d'automne (en tout temps). Cependant, ces policiers sont tenus, comme tous les autres membres du Service, de porter leur képi et leur paletot d'hiver (qui pesait 4 kilos) s'ils voyagent en uniforme.

- C'est ***en août 1966*** que le SPM émettait la directive spéciale 66-S-41 «Fonctions de circulation» dans laquelle on pouvait lire au paragraphe B de la partie II – Définition :

Agent de croisée : désigne tout constable assigné, d'une façon permanente ou non, à faire la croisée et le stationnement en plus des devoirs de tout policier. La journée de travail pour ces constables est de 6 heures et quinze minutes et 6 heures et quarante-cinq respectivement, pour les heures brisées et le temps continu.

À noter qu'au paragraphe C de la partie III - *Politique du Service,* on pouvait lire que les mutations d'un policier de moins de dix années de service à cette fonction, ne pouvaient durer plus de trois années continues afin d'inciter les «jeunes» policiers à élargir leur champs d'action et à se familiariser avec d'autres aspects du travail policier.

- En ***octobre 1966***, le SPM émettait la directive spéciale 66-S-56 concernant les «caisses contingentes». Et au paragraphe A et sous-paragraphe 3 de la section III – *Déboursés et recouvrement*, on pouvait lire :

Le barème établi en ce qui concerne la dépense maximum permise à l'occasion de voyages à l'extérieur pour livrer un témoignage devant les cours de justice pour les fins du Service sont :

a. *Pour les couchers : hôtel et motel (sauf sur les trains) 10 $ par jour.*

b. *Pour les repas : déjeuner 1,50 $, dîner 2,50 $, souper 3,00 $*

c. *Pour l'usage du véhicule personnel : 0,12 $ du mille (1,6 km).*

D'après la directive spéciale 67-S-28, voici ce que devait contenir les autos de sécurité de la Section de circulation divisionnaire :

- Couverture de laine
- Toile cirée
- Trousse de premiers soins
- Une lampe de poche
- Une planche à noter
- 2 fusées routières
- Un bâton
- Une barre à chien
- Un livret d'ambulance
- Un appareil radar
- Une table support
- Un instrument indiquant l'efficacité des freins

Pour leur part, les constables devaient avoir avec eux 2 calottes blanches à képi, une paire de gants blancs, un sifflet de policier avec chaîne, un code de la route (*Code de la sécurité routière*) et un livret sur le Règlement municipal 1319 (Règlementation sur la circulation, Ville de Montréal.)

- ***En juin 1967***, le SPM émettait la directive spéciale 67-S-29 afin d'éclaircir certains articles de la Convention collective des policiers de Montréal. Voici ce que l'on pouvait lire au paragraphe A sur l'article 24.05 *Permanence du constable* :

  La période de probation pour tout nouveau policier est maintenant de un an, au lieu de deux.

  Cette période de probation complétée, il doit subir avec succès les examens du Directeur afin de passer de la quatrième classe (il y avait 4 classes) à la troisième. Le policier a droit à une seule reprise. En cas d'échec, il est passible de renvoi.

- C'est dans la revue du Service *L'heure juste* ***du 6 novembre 1997*** que l'assistant-directeur Richard McGinnis annonçait la création d'une nouvelle unité d'enquêtes criminelles centralisée travaillant uniquement de nuit. Ce, avant même la fin des six mois de projet pilote complété. Le module « Crimes de nuit » ayant débuté quatre mois et demi plus tôt, piloté par votre humble rédacteur.

  Au début du projet, il y avait deux équipes de sergents-détectives supervisées chacune par un lieutenant-détective. Chaque équipe travaillait sur un quart de nuit d'environ dix heures pendant sept nuits, suivi par sept journées de congé. Les équipes couvraient l'ensemble du territoire (*non affectées à un secteur en particulier*) et pouvaient intervenir en tout temps si un événement majeur se produisait.

  Son personnel était très sollicité par les patrouilleurs et superviseurs de districts et de PDQ. Le lieutenant-détective en devoir recevait en moyenne 25 à 30 appels par nuit.

- C'est décembre 1997 que je cédais ma place à un nouveau commandant. L'effectif était alors rendu à deux lieutenants-détectives, 16 sergents-détectives et deux officiers de liaison au grade de sergent-détective.

- C'est ***le 8 décembre 1997*** que l'on inaugurait les nouveaux locaux du Centre opérationnel sud situé au 980 de l'avenue Guy. On profitait de l'occasion pour y dévoiler une plaque commémorative sur laquelle se trouvait le nom de tous les employés du C.O.

Information sur le Musée

Le musée est situé au quartier général du Service de police de la ville de Montréal sis au 1441 de la rue St-Urbain à Montréal et accessible sur demande les mardis et jeudis entre 9 h 00 et 13 h 30.

Pour une visite guidée ou pour de l'information, composez le 514 280-2043. Si nous ne sommes pas présents, veuillez laisser un message sur le répondeur et un bénévole se chargera de vous rappeler. Vous pouvez également nous rejoindre par courriel à l'adresse : **musee.police@spvm.qc.ca.**

N'oubliez pas de nous contacter si vous avez de vieilles pièces de police dont vous voulez vous défaire.

Conception et texte : Jean-Marc De Nobile, responsable des communications,
avec la précieuse collaboration de :
Gilles Landriault, responsable de l'imagerie, ainsi que M^mes^ Louise Côté, conservatrice, et Alma Marchand, recherchiste.

Musée de la police de Montréal

En terminant, au nom de tous les bénévoles du musée permettez-moi de vous offrir nos meilleurs vœux de Santé, Bonheur et Joie tout au long de 2014 !

PIERRE DESROCHES
CONSEILLER MORAL, FPPM

« Nous voici ! »

Les préoccupations d'un curé de paroisse ont de multiples visages. La réalité ministérielle comme la réalité sociale connaît de multiples mutations. Dans l'une de mes paroisses, j'ai été dernièrement confronté à une problématique qui appartient tout à fait aux transformations de la cité qui s'opèrent depuis des décennies.

Autrefois, nos sous-sols d'église servaient beaucoup pour des activités paroissiales. Les gens qui y venaient étaient connus. On y célébrait des mariages, des baptêmes, des anniversaires de toutes sortes. Il fut une période également où des activités des loisirs occupaient une large place horaire de ces grands espaces qui permettaient à la communauté de se rencontrer. L'autorité des prêtres assurait l'harmonie de ces rassemblements communautaires. Le sacrement de l'ordre suffisait.

Mais voilà que de plus en plus de demandes de location nous proviennent de groupes tout à fait inconnus, et je dirais même souvent que les personnes qui viennent demander une location ne sont en vérité qu'un prête-nom à des groupes qui veulent faire la fête aux couleurs de la réalité souvent dysfonctionnelle qu'engendrent les fléaux sociaux que nous connaissons tous.

Je viens d'être confronté à une fête qui a dégénéré. Comme je n'habite pas les lieux, et ne suis pas celui qui fait les locations, j'ai appris, lundi matin, que plusieurs autos-patrouilles se sont retrouvées samedi soir, aux petites heures du matin, dans le stationnement de la paroisse où il y avait des batailles, de la course automobile, au désespoir des deux institutions résidentielles à la limite de notre stationnement, et aussi aux riverains de la rue qui le bordent.

Comme cette problématique est récurrente, je me suis pointé au poste du quartier. Quelle joie de rencontrer des collègues aussi préoccupés que moi de cette problématique et qui, de plus, m'ont informé de l'aide qu'ils pouvaient me proposer. Notre échange m'a beaucoup rassuré. J'ai compris que je n'étais pas seul, et qu'un service d'ordre existait au-delà des frontières de la paroisse. Ils m'ont expliqué ce qu'ils pouvaient faire et comment ils pouvaient contribuer pour éviter que le tout dégénère.

À mon cri, ils ont répondu : ***« Nous voici ».*** J'avais beaucoup de bonnes raisons pour estimer le Service de police et j'en ai reçu une de plus. J'ai bien hâte de transmettre la bonne nouvelle à d'autres de mes confrères prêtres qui sont dépassés par la même problématique. Et je remercie l'équipe du poste de mon quartier qui, avec beaucoup de professionnalisme, m'a reçu et m'a informé de la contribution qu'il pouvait m'offrir.

Dieu m'a béni à travers eux! Bravo mes amis !

Pierre Desroches
Conseiller moral

Avis : cette chronique n'engage que son auteur

DE VIVE MÉMOIRE

Décès

Caissie, Edgar
Agent 3819
Embauché le 30 avril 1964
Retraité le 4 mai 1993
Décédé le 3 septembre 2013
à l'âge de 79 ans

Cantin, Michel
Agent 3932
Embauché le 27 juin 1969
Retraité le 9 juillet 1999
Décédé le 2 septembre 2013
à l'âge de 64 ans

Carpentier, Jean
Agent 222
Embauché le 20 mars 1961
Retraité le 7 mai 1991
Décédé le 29 août 2013
à l'âge de 72 ans

Cousineau, Jean-Guy
Capitaine
Embauché le 6 septembre 1949
Retraité le 6 juin 1979
Décédé le 7 novembre 2013
à l'âge de 85 ans

Denoncourt, Jacques
Sergent
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 2 mai 1983
Décédé le 13 octobre 2013
à l'âge de 87 ans

Deschamps, Gaston
Sergent-détective
Embauché le 5 novembre 1945
Retraité le 12 janvier 1979
Décédé le 9 septembre 2013
à l'âge de 94 ans

Desmarais, Jean
Sergent
Embauché le 14 décembre 1964
Retraité le 1er mai 1993
Décédé le 2 septembre 2013
à l'âge de 71 ans

Dube, Bertholet
Agent 1459
Embauché le 2 octobre 1950
Retraité le 7 novembre 1980
Décédé le 15 octobre 2013
à l'âge de 92 ans

Dubuc, Germain
Agent 3841
Embauché le 26 avril 1960
Retraité le 1er mai 1993
Décédé le 4 septembre 2013
à l'âge de 81 ans

Ducharme, A. Emile
Lieutenant
Embauché le 15 mars 1946
Retraité le 3 janvier 1977
Décédé le 9 octobre 2013
à l'âge de 93 ans

Galarneau, Guy
Lieutenant
Embauché le 21 janvier 1948
Retraité le 19 février 1985
Décédé le 19 août 2013
à l'âge de 86 ans

Guillemette, Richard
Agent 840
Embauché le 12 mai 1969
Retraité le 8 septembre 1999
Décédé le 17 novembre 2013
à l'âge de 63 ans

Labranche, Pierre
Agent 3107
Embauché le 27 décembre 1966
Retraité le 4 mars 1997
Décédé le 1er septembre 2013
à l'âge de 66 ans

Mousseau, Marcel
Sergent-détective
Embauché le 15 juin 1953
Retraité le 17 mai 1981
Décédé le 19 octobre 2013
à l'âge de 90 ans

Plante, Lucien
Capitaine
Embauché le 13 septembre 1948
Retraité le 17 janvier 1981
Décédé le 30 octobre 2013
à l'âge de 90 ans

Simoneau, André
Lieutenant-détective
Embauché le 3 juillet 1952
Retraité le 27 février 1986
Décédé le 18 août 2013
l'âge de 83 ans

St-Pierre, André
Agent 1212
Embauché le 28 janvier 1952
Retraité le 5 février 1984
Décédé le 14 novembre 2013
à l'âge de 80 ans

Tanguay, André
Sergent
Embauché le 26 août 1963
Retraité le 5 mai 1994
Décédé le 30 août 2013
à l'âge de 71 ans

Turcotte, Gilles
Sergent
Embauché le 12 juillet 1954
Retraité le 13 janvier 1985
Décédé le 14 novembre 2013
à l'âge de 81 ans

APPRM

Nos activités ont été superbes en 2013…

en 2014, elles seront encore meilleures !

À titre de président de l'APPR, c'est avec beaucoup de fierté et de satisfaction que je m'adresse à vous pour vous faire part de la superbe année 2013 que nous venons de passer ensemble. L'année 2013, quelle année ! Mais elle fait désormais partie du passé. Je voudrais vous remercier d'avoir participé en grand nombre à nos activités, c'est ce qui motive davantage les membres de mon conseil d'administration à continuer dans la même direction.

Durant les mois d'automne, notre Conseil s'est rencontré à plusieurs reprises pour la confection du calendrier 2014. Les activités régulières ont été inscrites dans votre calendrier, et quelques nouveautés s'y sont ajoutées, telles une visite aux Chutes Niagara, une visite au casino d'Atlantic City. Nous irons également voir Elvis Story à Québec.

Il y a un seul moyen de réserver vos billets pour les différentes activités : à la date de mise en vente, vous venez en personne au bureau de l'APPR en faire l'achat, ou bien vous réservez par téléphone et sur réception de votre chèque, nos secrétaires se feront un plaisir de vous les expédier par la poste. Premier arrivé, premier servi. Je vous recommande de feuilleter notre calendrier - que vous recevrez au courant du mois de décembre - et de réserver à la date de mise en vente la ou les activités auxquelles vous voulez participer.

Mon conseil de direction est très impatient de vous rencontrer en 2014 lors de nos activités. Je veux remercier sincèrement mon C.A. pour tout le travail qu'il a accompli en 2013.

J'en profite pour vous souhaiter un merveilleux temps des fêtes et au plaisir de se revoir bientôt !

Raymond Laframboise
Président

Rien que la vérité !

AVEC ANDRÉ SASSEVILLE

■ Le bal de l'APPR du 18 octobre dernier a attiré 542 personnes, un succès sur toute la ligne. Cinq conjointes survivantes et 27 retraités ayant atteint ou qui atteindront 80 ans au cours de l'année 2013, ont été fêtés. Une soirée inoubliable pour eux !

■ Le tournoi de golf des policiers retraités et actifs de la Floride aura lieu le 27 février 2014 au Club de golf Inverrary, 3840 Inverrary Boulevard. Pour informations (954) 733-7550.

■ ***André Chartrand*** (ex-directeur) est un grand amateur de chasse. Dans l'Outaouais où il habite, il se dit heureux et en bonne santé. Il salue tous ses amis.

■ Après 22 ans de loyaux services à l'APPR, ***André Campeau*** quittera ses fonctions de secrétaire le 31 décembre prochain. Il consacrera son temps à l'ébénisterie. Merci André pour ton dévouement durant toutes les années passées à l'APPR. Que la santé t'accompagne encore plusieurs années.

■ Félicitations à ***Pierre Brochet*** (ex-directeur adjoint) qui a été nommé directeur du Service de police de Laval. Longue vie.

■ Plus de 100 personnes ont assisté à un méchoui organisé par ***Jacques Picard***, ***Raymond Bélanger*** et ***Guy Boyer***. Cette rencontre réunissait des policiers et policières ayant travaillé au poste 35 à Lachine et au poste 13 à Dorval. Félicitations les gars, vous avez le sens de l'organisation !

Votre conseil d'administration a concocté de magnifiques activités pour l'année 2014, prenez-en connaissance dans votre calendrier que vous avez reçu ou que vous recevrez.

■ ***Mario Gosselin*** (ex-capitaine) lit la Flûte régulièrement et se remémore de bons vieux souvenirs.

■ Veuillez prendre note que le bureau de l'APPR est fermé le vendredi ainsi que durant les 2 semaines de la construction.

■ Ceux qui n'ont pas assisté au spectacle de Jean-Marc Parent et à la soirée tapas et des délices des maîtres fromagers, vous avez manqué quelque chose…

■ Savez-vous qu'en 2014, selon nos données, il devrait avoir 107 retraités et 16 veuves invités au bal annuel pour fêter leurs 80 ans ?

■ Un quatuor composé de ***Michel Léveillé***, ***André Pilotte***, ***Jean-Pierre Bois*** et ***Guy Lefrançois*** se rend au club de golf La Madeleine pour y jouer une ronde de golf. En covoiturage avec Michel, ce dernier arrête à un Tim Horton sur la rive sud. Michel se rend alors compte qu'il avait oublié ses clefs dans l'ignition. Heureusement, il avait laissé sa fenêtre ouverte. Pour se défendre, il dit à ses collègues qu'au 53, il avait arrêté tous les voleurs d'auto. Bravo pour ton flair.

■ ***Yvon Prégent*** (ex SD) est heureux de sa fille, la comédienne Sophie Prégent, qui a été nommée à la présidence de l'Union des artistes. Félicitations au père et à la fille !

■ Lors du défi 911, ***Normand Dufresne*** a roulé sur la piste Gilles Villeneuve pendant 8 heures ininterrompues, soit une distance d'environ 188 kilomètres. Bravo pour ta condition physique.

■ ***Ovida Leroux*** (ex-capitaine) a joué 25 parties de golf à l'âge de 87 ans à son club de golf de Candiac. Il n'a pas voulu me donner son handicap.

■ ***Charles Brunet*** (ex SD), 81 ans, est heureux comme un roi depuis qu'il a tué son orignal de 900 livres. Il a toujours été actif, il a passé 18 ans sur le conseil d'administration d'une Caisse Desjardins en plus d'être maire de Mont-Rollet durant 8 ans.

■ Notre collègue retraité ***Gilles Deguire*** a été réélu maire d'arrondissement de la ville de Montréal-Nord. À Laval, ***Marc Demers***, policier de cette ville, fut élu maire. Je vous félicite, bon mandat !

■ Les billets pour les voyages à Atlantic City les 23, 24, 25, 26 et 27 juin ainsi que pour les Chutes Niagara les 26,27,28 et 29 août 2014, seront en vente à compter du 15 décembre. Pour réservation : Voyage Maximum, 514 935-2650, sans frais 1-800-667-4433.

■ La clinique de golf et le début du golf 2 fois semaine débutera le lundi 5 mai 2014 au club de golf La Madeleine. Les billets seront en vente le 4 mars au bureau de l'APPR.

■ Rencontré au salon des quilles le mois dernier, ***André Beaudoin*** a bien hâte de s'en aller à son condo en Floride.

Joyeuses fêtes à tous !

Une 19e saison de hockey

La ligue de hockey de l'APPR a entrepris sa 19e saison le 16 septembre. Les quelque 45 retraités inscrits disputent leurs joutes les lundis et jeudis de 10 h 30 à midi à l'aréna Chénier de l'arrondissement Anjou. André Lepage est le grand manitou de cette activité. Bonne saison à tous.

Une photo des deux équipes

Raymond Laframboise, président de l'APPR, Marcel Crevier, directeur de soutien, André Sasseville, vice-président, et l'arbitre en chef, Raymond Vézina, ont procédé à la mise au jeu protocolaire avec Robert Brosseau et Pierre Vincent.

542 personnes au bal annuel

Le bal annuel est encore victime de son succès. Cette soirée s'est tenue au Renaissance sur le boulevard Henri-Bourassa. Comme vous le savez, l'APPR et tout spécialement les deux organisateurs, Raymond Laframboise et Gilles Sauvageau, veillent à faire de cette soirée un événement de prestige et d'élégance. Nous tenons à vous dire bien humblement que ces objectifs ont été atteints. Les amateurs de danse s'en sont donné à cœur joie toute la soirée. Nous avons profité de l'occasion pour fêter les retraités et les conjoints survivants ayant atteint ou qui atteindront 80 ans au courant de l'année. Cette soirée fut mémorable grâce au raffinement, à la chaleur humaine et à la fraternité qui s'en dégageaient. Félicitations aux organisateurs Raymond Laframboise ainsi qu'à Gilles Sauvageau.

Une photo du groupe de nos 80 ans, fêtés lors du bal annuel.

Les amateurs de danse s'en sont donné à cœur joie !

Des amuse-gueules exquis !

Des retraités en forme !

Le défi 911

Le défi 911 est organisé par les policiers du poste 21. Les profits de cette journée vont au Club des petits déjeuners. Les quelque 400 participants ont roulé sur la piste Gilles Villeneuve pendant 8 heures en équipe. Nos représentants ont fini 4e sur 44 équipes. Normand Dufresne était fier de ses hommes.

Les quelque 400 participants se préparent pour le départ.

Un 50e anniversaire, ça se fête !

Le 21 septembre dernier, plusieurs membres du 64e contingent (le meilleur) se réunissaient pour fêter leur 50e anniversaire d'entrée au Service de police de Montréal à l'hôtel le Capitole à Québec. Ce fut une magnifique soirée organisée par Sylvie Mathurin et Jean René Tremblay. Un bon souper et du bon vin ont été dégustés. L'an prochain pour le 51e, ce sera dans la région d'Ottawa qu'ils se rencontreront pour partager avec amitié une autre belle soirée en se rappelant de beaux souvenirs. Claude Poudret est l'organisateur. Avis aux intéressés.

Un repas gargantuesque…

L'activité méchoui a attiré une foule record cette année avec tout près de 400 personnes. Tout le monde s'est fort amusé et surtout régalé avec un succulent repas suivi d'une soirée dansante. Félicitations aux organisateurs Marcel Crevier et Gilles Sauvageau !

Encore une fois, la Caisse a été généreuse en offrant plusieurs cadeaux. Normand Prévost à gauche, Raymond Laframboise, Marcel Crevier et Gilles Sauvageau félicitent les gagnants.

Marcel Crevier et le journaliste et ami des policiers, Michel Auger, ont beaucoup d'anecdotes à se raconter.

Guy Rocque, ex-sergent, s'apprête à savourer une fesse de bœuf.

Normand Prévost, de notre Caisse, s'adresse aux participants en présence de Raymond Laframboise, Marcel Crevier et Gilles Sauvageau.

Dan Proulx, chanteur de charme

Dan Proulx chante et danse en faisant un strip (sur *gangnam style*). Fier d'avoir gagné un prix, et ce, devant les membres de la chambre de commerce de Saint-Eustache ainsi que devant le maire de la Ville.

Vive les Îles-de-Boucherville !

La journée du 5 septembre dans les Îles-de-Boucherville fut grandement appréciée des participants. L'endroit est propice aux marcheurs, aux amants de la nature et aux cyclistes. Félicitations à Marcel Crevier, Gilles Sauvageau et à Robert Boulé pour leur sens de l'organisation.

Une partie des cyclistes qui se sont donné rendez-vous dans l'île.

Après le repas, les participants ont pu jouer à la pétanque et au jeu de poches. Les gagnants sont félicités par Marcel Crevier, Gilles Sauvageau et Robert Boulé. Ils sont Pierre Allard, Bibianne Harvey, Monique Simard et Fernand Fontaine.

Un succulent repas attendait les participants. Ils ont été servis par Gilles Sauvageau, Micheline Laframboise, Robert Boulé, ainsi que Lise et Marcel Crevier.

Un méchoui réussi

Le 11 septembre dernier, plus d'une centaine de policiers et policières des postes 35 de Lachine et le poste 13 de Dorval ont assisté à un méchoui organisé par Raymond Bélanger, Guy Royer et Jacques Picard. Plusieurs personnalités ont tenu à être présents, soient les maires Claude Dauphin et Edgar Rouleau, les conseillers Bernard Blanchet, Michel Hébert et Claude Valiquette. Cette rencontre fut un franc succès selon les dires des organisateurs.

Cette photo témoigne du succès de ce méchoui.

Une randonnée avec guide dans le parc Kruger en Afrique du Sud. Ils sont : Josée Gagnon, Alain Sylvain, Dominic Chartier et Suzanne Cholette.

Nos policiers en Afrique du Sud

Alain Sylvain, ex L/D, sa conjointe Josée Gagnon, Dominic Chartier et Suzanne Cholette, policiers actifs, passionnés d'oiseaux et de nature, ont effectué un périple de 23 jours en Afrique du Sud. De Cape Town jusqu'aux confins du désert du Kalahari pour ensuite se rendre jusqu'à Johannesburg et se diriger au fameux parc Kruger. Le but principal était l'observation d'oiseaux et un safari-photo animalier avec 100 espèces répertoriées. Il appert que le vin sud-africain est sublime. Quel voyage !

La réhabilitation de Mario Gosselin va bien

Le 7 octobre dernier, Raymond Laframboise, André Sasseville, Jean-Pierre Roy et Marcel Crevier ont rendu visite à Mario Gosselin ex capitaine-détective à la résidence du Boisée Notre-Dame à Laval. Notre visite a réconforté Mario puisqu'il n'avait pas eu de nouvelles de ses ex-collègues et amis depuis quelques temps à la suite d'un accident vasculaire cérébral (AVC).

La réhabilitation suit son cours, il se déplace avec une canne et une chaise roulante. Il remercie son épouse Denise pour son aide. Un appel téléphonique de ses compagnons de travail lui ferait énormément plaisir. Il laisse son numéro de téléphone 450 781-4906. Bonne santé Mario !

Mario Gosselin entouré de Jean-Pierre Roy, Raymond Laframboise, son épouse Denise, André Sasseville et de Marcel Crevier.

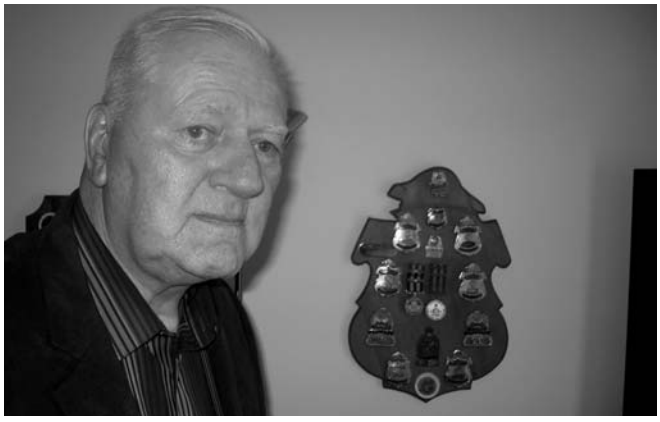

Nostalgique, Mario Gosselin pose avec plusieurs insignes de police.

Un air de famille

L'ex S/D Sylvain Fortin a participé à l'émission un air de famille à Radio-Canada accompagné de son épouse, son garçon, sa bru et le chanteur Jean-François Brault. La famille Fortin faisait partie des 27 familles finalistes. Bravo à vous tous.

La famille Fortin accompagnée de Jean-François Brault.

Activités de l'APPR à venir pour 2014

Pêche sur glace
Vendredi 7 février

Partie de cartes
Garnison Longue-Pointe
Mardi 11 mars

Cabane à sucre
Samedi 15 mars

Assemblée générale
annuelle des membres
Jeudi 1er mai à 10 h

Informations au 514 527-7000

Annuel de golf des policiers et policières en Floride

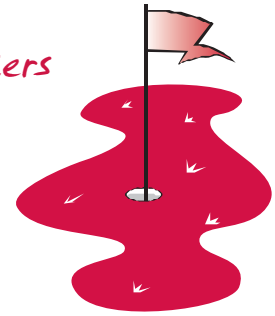

Le jeudi 27 février 2014

Endroit : Inverrary Country Club,
3840, Inverrary Boulevard
Lauderhill, Floride
33319 954-676-5000

Coût : Golf et souper : 100 $ US
Souper : 40 $ US

Pour réservation :

Guy Lefrançois 514 792-3485
guylefrancois@hotmail.com

Jacques Dextradeur 514 774-0488
jacquesdextradeur@hotmail.com

Yves Brien 450 582-9702 FL 954 957-5781
Le.colibri@hotmail.com

Claude Boudrault 450 621-2876 FL 954 484-5580
clboudrault2@aol.com

Caisse Desjardins des policiers et policières

Fraternité des policiers et policières de Montréal

50e tournoi de pitch

La gang à Dino célébrait, le 9 septembre dernier, son 50e tournoi de pitch. 44 participants s'étaient réunis pour l'événement. Grâce à la contribution de tous les organismes et des joueurs, chaque participant a eu droit à un prix. Les gagnants ont été Armand Morin et Robert Meunier. Pour informations : Michel « Dino » Lessard 514 369-0175.

Vente de billets d'homards, une soirée seulement

La demande étant à la baisse, l'APPR organisera une seule soirée de festin d'homards pour l'année 2014, soit le 30 mai à Laval. Les billets seront en vente à compter de mardi 1er avril, au rez-de-chaussée du 480 Gilford, et ce, durant les heures d'ouverture de l'APPR, soit de 7 h 30 à 16 h. Payable par chèque seulement au coût de 82 $ le membre et 92 $ le non-membre. Les personnes à la porte auront priorité sur les réservations.

37e tournoi de golf de l'APPR

Mardi 17 juin 2014, au club de golf La Madeleine

Maximum 320 golfeurs • Départ simultané à 11 h 30 • Magnifiques prix à gagner

Ce tournoi est réservé strictement aux membres de l'APPR

Les billets seront en vente à compter du 8 avril à 7 h 30 au bureau de l'APPR

Prix : 115 $ par personne • **Paiement par chèque seulement**

Formez vos *foursomes* !

P.-S. Il est strictement interdit de vendre son billet à un membre de sa famille ou à un non membre de l'APPR. Si ça devait être le cas, on refuserait à cette personne le droit de jouer. Pour annuler votre billet, vous devez communiquer avec l'APPR.

Le conseil d'administration de l'APPR se joint à son personnel pour vous souhaiter ses meilleurs vœux de santé et de prospérité en cette période des Fêtes !

Pique-nique des policiers et policières retraités et actifs en Floride

Date : 26 février 2014, 10 h.
Endroit : La plage de Las Olas à Fort Lauderdale

Chacun paie sa part (pas de billets vendus). Vous apportez votre boîte à lunch, vos breuvages, chaises, etc. Des activités se tiendront sur la plage durant la journée et une équipe de bénévoles sera sur place pour vous accueillir.

Bienvenue
à l'École de Ski de la FPPM

Une invitation très spéciale!

Que vous soyez débutant, novice, intermédiaire ou skieur avancé, que ce soit pour découvrir le monde de la compétition ou même devenir moniteur, nous avons la solution : nous vous offrons huit soirées de ski.

Inscription en ligne

À l'ère de l'informatique, nous avons décidé il y a deux ans de vous simplifier la vie pour vous inscrire à l'école de Ski FPPM.
Vous pourrez vous inscrire par le bais de notre site internet, dont l'adresse apparaît ci-bas.

Et pour ceux qui préfèrent le courrier habituel, vous pourrez aussi le faire en faisant parvenir votre formulaire d'inscription à l'attention de **Daniel Moisan, 909, des Érables, à Saint-Eustache (Québec) J7R 6L1.**

Vous pouvez obtenir plus de renseignements en communiquant avec **Nelson Grenier au 450 430-5202, ou Daniel Moisan au 450 974-0562**

N.B. : Nous vous demandons de vous inscrire le plus tôt possible afin de nous permettre de coordonner et regrouper les membres dans leurs groupes respectifs. N'oubliez pas que nos services sont offerts à tout le monde, pas uniquement aux policiers(ères).

Avantages et services offerts

- **Cours de ski pour toutes les catégories.**
- **La seule École à offrir des cours de pré-compétition.**
- **Plusieurs activités spéciales durant les soirées de ski (fondue au fromage, course organisée, soirée 2/1).**
- **Bénéficiez de rabais avantageux sur l'équipement de ski chez Oberson sport.**
- **Moniteurs certifiés par l'Alliance des moniteurs de ski du Canada.**
- **Moniteurs d'expérience certifiés niveaux 2 et 3 de l'Alliance des moniteurs.**

Tous les prix sont disponibles sur le site Internet

www.skifppm.com

Problème personnel ?
Problème familial ?
Problème professionnel ?

Parlez-en !

Laissez vos coordonnées, un collègue vous rappellera
aussi rapidement que discrètement.

POLICIER-RESSOURCE
280-BLEU

Un message pour votre ami pharmacien...

De plus en plus, les bons pharmaciens acceptent de ne prendre leurs honoraires qu'une fois lorsque vous demandez vos médicaments pour plusieurs mois ! Ils contribuent ainsi à maintenir les coûts de votre assurance-médicaments au minimum.

Vérifiez ! Si les honoraires vous sont chargés trois fois pour un médicament que vous avez acheté pour trois mois, parlez-en à votre ami !

Une seule visite, une seule charge d'honoraires par médicament. C'est logique...

Économisez !

Achetez pour trois mois...

Vous n'avez qu'une seule franchise à payer lorsque vous achetez vos médicaments pour trois mois... Vous économisez ainsi 40 $ par année pour un seul médicament, en plus de ne vous déplacer que quatre fois au lieu de 12...

Fraternité des policiers et policières de Montréal

On travaille pour vous !

La force d'être ensemble

C'est l'avantage de faire partie d'un groupe

Programme d'assurance groupe auto et habitation*

À titre de membre d'une entreprise ou d'une association, vous pouvez profiter d'un programme d'assurance auto et habitation qui comporte un grand nombre de bénéfices, de protections additionnelles à un prix concurrentiel.

Assurance auto

- Réduction de la franchise pouvant atteindre 250 $.
- Couverture pouvant atteindre 50 000 $, au Canada et aux États-Unis, dans le cas de dommages à un véhicule de tourisme loué ou emprunté.
- Suppression de la franchise en cas de délit de fuite ou de perte totale.

Assurance habitation

- Réduction de la franchise pouvant atteindre 300 $.
- Valeur à neuf sur le bâtiment sans obligation de reconstruire en cas de perte totale.
- L'Assistance Intact Assurance qui offre les services d'aide ménagère, de garderie, ainsi que des soins infirmiers à domicile et une ligne d'information juridique, tout cela sans frais supplémentaires.

CONCOURS

Un brin de folie!

Vous pourriez gagner une carte-cadeau de **2000 $**†

Informez-vous !

BEAUCAGE ASSURANCES

450 961 4567
1 800 643 1853
www.beaucageassurances.ca

intact ASSURANCE

Repartez du bon pied.

* Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. Communiquer avec votre courtier d'assurance pour tous les détails.

† Le prix consiste en une carte-cadeau VISA d'une valeur de 2000 $. Le concours débute le 15 mars 2012 et se termine le 15 mars 2013. Le gagnant devra répondre dans un temps limité à une question d'habileté mathématique. Écrivez à : Intact Compagnie d'assurance, 2450, rue Girouard Ouest, Saint-Hyacinthe QC J2S 3B3, pour obtenir le règlement complet du concours. Certaines conditions, limitations et exclusions s'appliquent. VISA est une marque de commerce de Visa International Service Association. Intact Assurance n'est pas associé à Visa International Service Association. ©2012 Intact Compagnie d'assurance. Tous droits réservés.